

Partiel de sociologie des organisations

Par **alexis35000**, le **20/12/2011** à **14:35**

Bonjour,

Le 5 novembre dernier j'ai donc passé mon épreuve de sociologie des organisations, pendant avoir bien travaillé j'étais quand même déçu du sujet. Le 10 décembre, je reçois ma note de 4/20, je ne comprend pas. Je n'ai toujours pas consulté ma copie, pour que le prof m'explique ses critères de notation. Si, je mérite cette note je l'accepte, mais j'ai entendu parler d'un délai de correction de 1 mois qui a ici n'a pas été respecté. Je voudrais savoir si il y avait possibilité d'annuler la note. Merci

Par **alexis35000**, le **20/12/2011** à **16:02**

Un autre prof nous a dit cela. Je trouve sa aussi assez bizarre. En revanche, ce ne serait pas pour annuler la note de l'ensemble de la promo, mais seulement ceux qui le désirent. Ma question était s'il y avait l'existence d'une loi qui dit que le non respect des délais de corrections pouvait porter réclamation ...

Par **Camille**, le **20/12/2011** à **16:34**

Bonjour,

Ben oui, c'est bientôt Noël...

D'où sort cette trouvaille de délai de correction ?

Et dans quel sens ça devrait jouer ? Délai maximum ou délai minimum ?

Et la couleur de l'encre qui a servi ? Le modèle du stylo ?

Et qui permettrait à chacun de décider de faire annuler la note ? Pour la remplacer par quoi ?

[smile31]

Par **alexis35000**, le **20/12/2011** à **16:57**

Evidement dans le sens du délai maximum, quand un étudiant doit rendre un travail pour une date donnée, et que celui - ci le rend 10 jours après comment sa ce passe ?